

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0

MIS SUR LE SITE
DE LA COMMUNE
(E 02/06/2023)



**Règlementant provisoirement le stationnement
Déménagement Crédit Mutuel 26 rue des Maires Raedel
Le 05/06/2023 et 06/06/2023 de 8h00 à 18h00**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieure
VU La demande de l'entreprise MONDIA Déménagement

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité de réglementer le stationnement et la circulation lors d'un déménagement du Crédit Mutuel ayant lieu le 5 et 6 juin 2023 de 8h00 à 18h00.

ARRETE

- Article 1^{er}** La société MONDIA Déménagement est autorisée à stationner un camion de 10 ml devant l'agence Crédit Mutuel, 26 rue des Maires Raedel au niveau de la bande jaune le 05/06/2023 et 06/06/2023 de 8h00 à 18h00.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit qualifié gênant sur la bande jaune située devant de la 26 rue des Maires Raedel, à l'exception du camion cité dans l'article 1 le 05/06/2023 et 06/06/2023 de 8h00 à 18h00.
- Article 3** La circulation des véhicules ne doit pas être impactée par le stationnement de ce camion. Si le véhicule se stationne sur le trottoir, ce dernier devenant impraticable, les piétons seront invités à prendre le trottoir en face, et la zone sera sécurisée interdite aux piétons.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place 48h avant l'intervention et entretenu par le demandeur.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du demandeur
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- MONDIA Déménagement

Holtzheim le 1^{er} juin 2023
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

